

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 28 juin 2024  
Délibération n°12

L'An deux mille vingt-quatre le vingt-huit juin à 19h00, le Conseil Municipal convoqué le vingt-quatre juin s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - VIESSANT Céline - VERNET Laurent - MOSSO Véronique - GIRAUD Matthieu

**Absents** : ALDEBERT Gérard (excusé) - JEANNE Virginie

**Procurations** : HERMITTE Jean-Pierre à MOUTIER Gérard - ADISSON Frank à MOREAU Gaëlle - MOUGIN Rémi à VIESSANT Céline - PRAT Christelle à KIRKYACHARIAN Luc

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA REHABILITATION ET DE RENOVATION THERMIQUE DE TROIS APPARTEMENTS COMMUNAUX**

Madame le maire rappelle que par délibération n°10 du 21 septembre 2023, le conseil a approuvé l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux « travaux de réhabilitation et de rénovation thermique de trois appartements communaux » avec le groupement Camille MORVAN / Valentine ROUANET pour un montant de 25 020.00 € HT (30 024.00 € TTC)

Madame le maire expose que la proximité immédiate de l'Eglise Saint-Etienne, classée Monument Historique, génère des contraintes techniques importantes et notamment l'impossibilité de réaliser une isolation thermique extérieure.

Cette contrainte technique impose, entre autres, la mise en place d'une isolation thermique intérieure, nécessitant la reprise de l'ensemble des cloisons périphériques et d'une partie des cloisons secondaires à l'intérieur des appartements.

Ces modifications au projet initial demandées par la commune, maître d'ouvrage, conduisent d'une part à un allongement de la durée de la mission de maîtrise d'œuvre et d'autre part à une augmentation du montant des travaux, initialement estimés à 250 000.00 € HT et réévalués à 414 245.00 € à l'issue de la phase PRO.

Madame le maire expose par ailleurs que le marché ayant pour objet des travaux d'amélioration, de transformation, et d'aménagement portant sur des locaux à usage d'habitation, achevés depuis plus de deux ans, les honoraires de maîtrise d'œuvre relèvent des dispositions de l'article 279-0bis du code général des impôts, et sont donc soumis à une taxe sur la valeur ajoutée au taux réduit de 10%, et non pas au taux normal de 20%.

Madame le maire expose qu'il y a donc lieu de conclure un avenant au marché initial, qui détaille la nature et la justification de l'évolution des honoraires du maître d'œuvre de cette opération, et indique le nouveau montant du marché (41 424.50 € HT, soit 45 566.95 € TTC).

Madame le maire demande au conseil de l'autoriser à signer cet avenant, joint à la présente et dont elle fait lecture.

**Vu** la délibération n°10 du 21 septembre 2023 ;

**Vu** le marché signé le 28 septembre 2023 entre le groupement Camille MORVAN / Valentine ROUANET et la commune de Vallouise-Pelvoux ;

**Vu** les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Autorise** madame le maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux « travaux de réhabilitation et de rénovation thermique de trois appartements communaux » avec le groupement Camille MORVAN / Valentine ROUANET, portant le nouveau montant du marché à 41 424.50 € HT, soit 45 566.95 € TTC ;
- **Autorise** madame le maire à signer tout acte ou document relatif à cet avenant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le maire**  
**Gaëlle MOREAU**



**La secrétaire de séance**  
**Marilyne FISCHER**



**Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales**